

## CONTENU ET PLAFONDS DE LA GARANTIE I. A. SPORT + (saison sportive 2018/2019)

• Prise en charge de l'accès à des services d'aide à la personne (assistance à domicile : aide ménagère, garde d'enfants, conduite à l'école, déplacement d'un proche au chevet, garde des animaux) après une journée d'hospitalisation ou 5 jours d'immobilisation . . . . .	1 500 € dans la limite d'un mois
• Remboursement des frais médicaux, pharmaceutiques et de transport, restés à charge après intervention des organismes sociaux . . . . . - dont frais de lunetterie . . . . .	3 000 € 230 €
• Frais de rattrapage scolaire exposés après 15 jours consécutifs d'interruption de la scolarité . . . . .	2 h/jour d'absence scolaire dans la limite de 7 500 € + orientation 10 €/jour dans la limite de 365 jours
• Prise en charge du forfait de location de télévision à partir de 2 jours d'hospitalisation . . . . .	
• Remboursement des pertes justifiées de revenus des personnes actives pour la période d'incapacité de travail résultant de l'accident . . . . .	30 €/jour dans la limite de 6 000 €
• Versement d'un capital proportionnel au taux d'atteinte permanente à l'intégrité physique et psychique subsistant après consolidation : - jusqu'à 9 % . . . . . - de 10 à 19 % . . . . . - de 20 à 34 % . . . . . - de 35 à 49 % . . . . . - de 50 à 100 % : - sans tierce personne . . . . . - avec tierce personne . . . . .	30 000 € x taux 60 000 € x taux 90 000 € x taux 120 000 € x taux 150 000 € x taux 300 000 € x taux
• Versement d'un capital aux ayants droit en cas de décès : - capital de base . . . . . - augmenté de : - pour le conjoint survivant . . . . . - par enfant à charge . . . . .	30 000 € 30 000 € 15 000 €
• Prise en charge des frais de recherche et de sauvetage des vies humaines . . . . .	frais engagés dans la limite de 7 700 € par victime

### PRINCIPALES EXCLUSIONS :

Sont exclus de la garantie :

- Les dommages résultant de la faute intentionnelle ou dolosive de l'assuré, ou de sa participation active à un acte illicite constituant un crime ou un délit intentionnel.
- Les conséquences pouvant résulter de soins reçus, traitements suivis ou d'interventions chirurgicales non consécutifs à un accident corporel garanti.
- Les affections ou lésions de toute nature qui ne sont pas la conséquence de l'événement accidentel déclaré ou qui sont imputables à une maladie connue ou inconnue du bénéficiaire des garanties.  
Sont notamment réputées relever d'une maladie, les lésions internes suivantes :  
- les affections musculaires, articulaires, tendineuses et discales, telles que pathologies vertébrales, ruptures musculaires et tendineuses,  
- les affections cardio-vasculaires et vasculaires cérébrales,  
- les affections virales, microbiennes et parasitaires.

Lorsqu'ils ne sont pas consécutifs à un état antérieur connu ou inconnu du bénéficiaire des garanties, demeurent toutefois couverts les ruptures tendineuses survenues à l'occasion des activités sportives, ainsi que les malaises cardiaques ou vasculaires cérébraux survenus au cours de cette activité ou pendant la phase de récupération.

### RENONCIATION À L'ASSURANCE INDEMNISATION DES DOMMAGES CORPORELS

Conformément à la loi, la garantie indemnisation des dommages corporels est facultative et vous pouvez refuser d'y souscrire.  
En cas de renonciation à l'assurance, vous ne bénéficiez d'AUCUNE indemnité au titre des dommages corporels dont vous pourriez être victime à l'occasion des activités mises en place par la collectivité.

### Cotisation complémentaire I. A. Sport + (saison sportive 2018/2019)

#### Nature du sport pratiqué

(si vous pratiquez plusieurs sports, le tarif à retenir est celui du sport le plus à risque)

#### Sports de catégorie 1 :

alpinisme, banshay, bike-polo, bobsleigh, boxe birmane, boxe thaï, carving trikke, char à voile, cyclisme, cyclotourisme, deltaplane, équitation, escalade, fly board, football américain, football australien, free run, hockey sur glace, kick boxing, kite-surf, krav maga, pancrace contemporain, parachutisme, parkour, patinage sur glace, plongée sous-marine, qwankido, roller acrobatique/hockey/urbain, rugby, run and bike, sanda, saut à l'élastique, skeleton, ski (traditionnel, randonnée, nordique), ski nautique, spéléologie, surf des neiges, systema, varappe, vol libre, vtt, activités physiques avec utilisation d'engins à moteur . . . . .

53,07 €

#### Sports de catégorie 2 :

2x2 jorkyball, accro-branches, arts martiaux (judo, karaté...), attelage équestre sportif, bando, base-ball, beach soccer, blob jump, bmx, boxe, caisse à savon, canyoning, catch, combat médiéval, danse verticale dans les arbres, double dutch, échasses urbaines, fair-ball, football, foot en salle, football gaélique, grappling, gymnastique sportive, hockey sur gazon ou bitume, kendo, longe-côte, luge, lutte, mountain-board, naban, nage en eaux vives, planche et patinage à roulettes, quick soccer, quidditch, rafting, roller (loisir), self defense, sepak takraw, skysurf, sports subaquatiques, squash, street surfing, surf, trampoline, tricking, via ferrata, vol en soufflerie, wave ski, yoseikan budo . . . . .

32,11 €

#### Sports de catégorie 3 :

activité « chiens de traîneaux », aérobic, aïdo, aikido (+ ameno ukihashi), aikishintao, airsoft, aqua-bike, aqua-gym, athlétisme, aviron, badminton, badten, ball-trap, basketball, beach volley, bébés-nageurs, biathlon, billard, body aéro, boomerang, boules, bowling, bras de fer, bubble foot, bush craft, canoë-kayak, capoéra, cardiogoal, cerf-volant, cheerleading, chikong, circuit training, cirque, cross, combat de sumo, curling, da cau, danse, énergie full, escrime, femdochi, fitness, flag football, fléchettes (appelées aussi darts), footbag, foot free style, frisbee, golf, gymnastique volontaire ou expression corporelle, haltérophilie, handball, handisport, jeu de balle au tambourin, kick power, kinomichi, kiteboat, matrag, mur d'escalade, musculation, natation, paint-ball (+ laser game), pêche, pelote basque, pentathlon, pétéca, pilates, planche à voile, plumfoot, randonnées, raquette à neige, shintaïdo, slakeline, socball, sonmudo, speed ball, spinning, sport adapté, stand up paddle, stretching, tai-chi-chouan, taïso, tchoukball, tennis, tennis de table, tirs, tir à l'arc, touch rugby, triathlon, troll-ball, tui shou, twirling-bâton, ultimate frisbee, ultra trail/trail running, voile, volley-ball, water-polo, wúo tai, yoga, zumba . . . . .

13,92 €

# AS BONDY BOXE - SAISON 2018/2019

## RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ADHÉRENT(E)

NOM \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_ F  G

Adresse \_\_\_\_\_

Code Postal \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

Date et lieu de Naissance \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

 Domicile \_\_\_\_\_  Portable \_\_\_\_\_

E-Mail \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

## RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES PARENTS

RESPONSABLE LÉGAL 1 PÈRE  MÈRE  AUTRE  Précisez \_\_\_\_\_

NOM \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

 Domicile \_\_\_\_\_  Portable \_\_\_\_\_

E-Mail obligatoire (*écrire lisiblement*) \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

RESPONSABLE LÉGAL 2 PÈRE  MÈRE  AUTRE  Précisez \_\_\_\_\_

NOM \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

 Domicile \_\_\_\_\_  Portable \_\_\_\_\_

E-Mail obligatoire (*écrire lisiblement*) \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

## DROIT À L'IMAGE (pour les personnes majeures)

J'autorise l'AS Bondy à diffuser des photos de moi-même dans le cadre de divers documents (journal, affiche, dépliant...) et le site internet du club.

Fait à Bondy le \_\_\_\_\_ Signature \_\_\_\_\_

## COTISATIONS ANNUELLES

BOXE ÉDUCATIVE		BOXE FÉMININE		BOXE LOISIR		BOXE AMATEUR	
Bondynois	160 €	Bondynois	135 €	Bondynois	165 €	Bondynois	175 €
Non Bondynois	165 €	Non Bondynois	140 €	Non Bondynois	170 €	Non Bondynois	180 €

## DOCUMENTS À FOURNIR

1 Photo

1 Justificatif de domicile pour les Bondynois (moins de 3 mois)

1 Certificat Médical de non contre-indication à la pratique de la Boxe y compris en compétition (moins de 3 mois)

# REmplir l'autorisation parentale au dos

# AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e) \_Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_  
père , mère , tuteur légal  et détenteur de l'autorité parentale

- Est informé(e) que mon enfant n'est sous la responsabilité de l'Association Sportive de Bondy section Boxe que lorsque physiquement un entraîneur ou un responsable de l'Association a pris en charge l'enfant et ce uniquement pour la durée de la séance d'entraînement ou de la compétition.
- Autorise mon enfant à **quitter seul le gymnase** à la fin de la séance d'entraînement OUI  NON  ou de la compétition OUI  NON
- Personne autorisée à venir chercher l'enfant s'il ne peut rentrer seul à la fin d'entraînement  
Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_  
Tél : Domicile \_\_\_\_\_ Portable \_\_\_\_\_
- Autorise les éducateurs ou dirigeants ou parents accompagnateurs à transporter mon enfant dans leur véhicule personnel ou de prendre les transports en commun pour se rendre aux différentes compétitions pour lesquelles le club est engagé OUI  NON
- Autorise les responsables du club à prendre toutes les dispositions nécessaires en cas d'accident survenant en cours de compétition ou d'entraînement OUI  NON
- Personnes à prévenir en cas d'accident :  
Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_  
Tél : Domicile \_\_\_\_\_ Portable \_\_\_\_\_  
Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_  
Tél : Domicile \_\_\_\_\_ Portable \_\_\_\_\_
- Autorise la publication de photo de mon enfant, prise à l'occasion d'événement sportif impliquant le club, dans le cadre de divers documents (journal, affiche, dépliant...) et le site internet du club.

A titre informatif, et parce que votre santé nous est précieuse, tous les adhérents de l'AS Bondy peuvent compléter leur couverture par l'assurance MAIF « I. A. Sport + ». Vous trouverez le formulaire ci-contre.

**Je reconnais avoir pris connaissance de la possibilité de souscrire à une assurance complémentaire.**

Fait à Bondy le \_\_\_\_\_ 2018  
Signature \_\_\_\_\_



## Notice individuelle « I. A. Sport + » saison sportive 2018/2019

- Avec I. A. Sport + de la MAIF, vous pouvez compter sur une assurance corporelle renforcée contre tous les accidents risquant de survenir à l'occasion de votre activité sportive : montants d'indemnisation conséquents, prestations d'assistance à domicile... Vous bénéficiez peut-être déjà d'un premier niveau de garantie, à titre personnel ou par l'intermédiaire de votre association sportive. Dans ce cas, I. A. Sport + de la MAIF vous offre l'opportunité de compléter efficacement votre protection.

Vous trouverez dans cette notice tous les renseignements concernant le contenu de la garantie I. A. Sport +, ses tarifs et les modalités de souscription. Elle s'exerce dans le cadre des conditions générales du contrat Raqvam Associations & Collectivités souscrit par l'association et se substitue à la garantie indemnisation des dommages corporels\* éventuellement acquise au titre de celui-ci.

- I. A. Sport + vous couvre en cas d'accident corporel survenant à l'occasion des activités mises en place par la collectivité désignée ci-dessus. Les trajets aller et retour pour vous rendre au lieu de ces activités et en revenir sont également garantis. Elle est acquise dans le monde entier.
- La garantie est acquise à compter de la réception, par la MAIF, de votre demande de souscription. Sauf demande particulière de l'association, elle est acquise jusqu'au 31 août 2019, date de fin de la saison sportive (et dans la limite de 12 mois maximum).
- Que vous souscriviez ou non la garantie I. A. Sport +, complétez le bordereau détachable et remettez-le au responsable de votre association, accompagné, du règlement de la cotisation complémentaire correspondante (le recouvrement des cotisations s'effectuera auprès de l'association ; aucun règlement ne doit être adressé directement à la MAIF).

\* Cette garantie est facultative et vous pouvez y renoncer (voir encadré au verso du présent document).



3421 IAS  
05/2018

### Bordereau à remettre au responsable de l'association

Je soussigné(e) (nom, prénom) ..... Date de naissance .....

Adresse .....

atteste avoir pris connaissance de la possibilité de souscrire une garantie complémentaire I. A. Sport+.

Si vous êtes sociétaire du groupe MAIF à titre personnel, indiquez votre numéro de sociétaire : .....

Catégorie du sport pratiqué (cf. au verso) :  cat. 1  cat. 2  cat. 3

- Je souhaite souscrire la garantie I. A. Sport + qui se substituera, en cas d'accident, aux garanties éventuellement acquises par le contrat souscrit par la collectivité désignée ci-dessus. J'ai bien noté que la garantie serait acquise à compter de la date de souscription jusqu'au 31 août 2019, dans la limite de 12 mois maximum, sauf demande particulière de cette collectivité qui me sera confirmée lors de l'envoi de mon attestation.
- Je ne souhaite pas souscrire cette garantie.

Les données à caractère personnel recueillies par ce document sont obligatoires pour permettre à la MAIF la prise en compte et le suivi de votre demande. Elles font l'objet de traitements ayant pour finalité la réalisation des opérations pré-contractuelles, la passation, la gestion et l'exécution de vos contrats. Au titre de la finalité légitime, vos données à caractère personnel, celles relatives aux opérations de pré-souscription, à la gestion des sinistres et des contrats peuvent faire l'objet de traitements pour le suivi et l'application de la législation dans le cadre de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. La lutte contre le fraude à l'assurance peut conduire à une inscription sur une liste de personnes présentant un risque de fraude. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression de vos données à caractère personnel ainsi que de la possibilité de définir les directives particulières relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de ces données après décès. Vous pouvez exercer ces droits à tout moment auprès du responsable de la protection des données personnelles, MAIF, CS 90000, 79168 Niorx cedex 9 ou vosdonnees@maif.fr. Les données sont conservées conformément à la durée nécessaire aux finalités mentionnées et pour les durées de prescriptions éventuellement applicables. Toute réclamation, fausse déclaration intentionnelle, omission ou dissimulation exacte des circonstances du risque connues de l'assuré, entraîne, selon le cas les sanctions prévues aux articles L. 1198 et L. 1199 du Code des assurances.

Fait à ..... Le .....  
Signature .....

(pour les mineurs, signature des parents ou du représentant légal)

3421 IAS  
05/2018